



Conseil Municipal du 25 Février 1948

L'an mil neuf cent quarante huit, le vingt cinq février, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé, les-Nantes, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sur convocation qui lui a été faite le 21 février 1948 par le Maire, conformément à la Loi.

Ordre du jour

- 1° Examen projet de budget primitif 1948 de la Ville.
- 2° Examen projet de budget primitif du service des ventes.
- 3° Diverses demandes de relèvement de forfaits.
- 4° Examen demandes du syndicat du personnel communal.
- 5° Divers

Etaient présents : M^e Boutin Arthur maire, Albert Boutin et Vignais Yann, adjoints.

Mmes et M^m Ghezam, Collet, Bénézet, Babin, Gentron, Marchais Fortun, Ollive, Dourduigne, Guérin, Barbo, Castel, Rector, Casalis Monteil, Cassard, Guibretaud, Neau, Monnier, Guillaut

Absents et excusés, mais ayant donné pouvoir écrit de voter en leur nom (Loi du 6 septembre 1947) : Mme et M^m Gouze, Heimor Gisèle Glancher, Peigné

Monsieur Casalis a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Démission de M^e Cadion Robert, conseiller municipal et installation de M^e Guillaut René, comme nouveau conseiller

Le Maire donne lecture d'une lettre de démission de M^e Cadion Robert, en date du 2 février 1948, par laquelle ce dernier donne sa démission au Conseil Municipal.

M^e le préfet, par décision en date du 10 février 1948 vient d'accepter la dite démission.

En conséquence, conformément à l'article 7 de la Loi du 5 septembre 1947, le bureau de vote, dans sa séance du 17 février 1948, a proclamé être M^e Guillaut René

M^e Boutin maire, installe donc M^e Guillaut René comme conseiller Municipal, et l'invite à prendre place parmi ses collègues

Incident lors du recensement des bulletins déposés au moment du vote secret demandé par M^r Bénizet, C. M^{al} conformément à l'art 51 de la Loi du 5 Avril 1884.

Au moment de la discussion de l'article du budget ayant trait aux subventions, M^r Bénizet, Conseiller Municipal, demande communication de la liste des sociétés devant bénéficier d'une subvention pour 1948.

M^r le Maire dit que cette question sera examinée dans une séance ultérieure, et que, pour le moment, il s'agit uniquement de fixer le montant du crédit à répartir.

Une discussion s'engage, M^r Bénizet, conformément à l'article 51, paragraphe 2 de la loi du 5 Avril 1884, demande un vote à bulletin secret sur la question suivante :

"Faut-il continuer l'examen des articles, ou passer de suite à l'examen de la liste des sociétés devant être subventionnées en 1948?"

On procède au vote secret, et à l'appel de leur nom, les conseillers municipaux mettent chacun leur bulletin dans l'urne.

À l'appel du nom des absents, mais qui avaient donné mandat à leurs collègues pour voter en leur place, les mandataires déposent évidemment un bulletin de vote.

M^r Bénizet, au nom du R.P.F., protesta contre cette façon de faire, disant qu'au vote secret un absent ne pouvait voter par personne interposée. La majorité de l'Assemblée soutint la thèse contraire.

Les membres du R.P.F. refusèrent alors de voter et M^r Bénizet protesta la légalité de ce vote, et demanda l'inscription au procès-verbal

Secours aux enfants indigents des écoles privées.

Lors du vote du crédit de 1.000.000 de francs pour la Caisse des Ecoles Publiques, M^r Lassard, demande l'attribution d'un secours aux enfants indigents fréquentant les écoles privées.

Le secours est refusé par la majorité du Conseil

Vote du Budget primitif de la ville, année 1948

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et examiné les articles de recettes et de dépenses les uns après les autres,

Sur l'avis favorable émis par la Commission des Finances

Fixe comme suit les chiffres du budget primitif de la ville, année 1948, et cela par 18 voix pour, contre 9



Recettes ordinaires	<u>27. 010. 360 -</u>
Recettes extraordinaires	<u>27. 100. 360</u>
Total des recettes	<u>5. 696. 761</u>

32. 707. 121

Dépenses ordinaires	<u>27. 010. 360 -</u>
Dépenses extraordinaires	<u>5. 696. 761</u>
Total des dépenses	

32. 707. 121

Excédent des recettes néant

Vote du budget primitif du service des vedettes, année 1948

Le Conseil Municipal.

Après avoir examiné en détail les articles de recettes et de dépenses du budget primitif du service des bateaux, année 1948,

Vu l'avis émis par les commissions des transports terrestres et fluviaux et des finances,

Vote, à l'unanimité le dit budget, arrêté aux chiffres suivants :

Total des recettes ordinaires et extraordinaires : 6. 690. 000

Total des dépenses 6. 690. 000

Excédent de recettes néant

Vote du budget primitif de l'exercice 1948 du service vicinal

Le Conseil Municipal

Vu l'arrêté de mise en demeure de M^e le Préfet en date du 9 Décembre 1947

Vu l'inscription au budget de la Ville des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1948.

Arrêté le budget du service vicinal, année 1948, comme suit :

Total des recettes ordinaires 3. 613. 833

Total des recettes extraordinaires 914. 240

Total général des recettes 3. 528. 075

Total des dépenses ordinaires 2. 525. 010

Total des dépenses extraordinaires 914. 240

Total général des dépenses 3. 439. 250

Excédent de recettes 88. 825

qui sera porté en recettes au budget des chemins ruraux reconnus



Vote du Budget primitif 1948 des chemins ruraux reconnus

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions présentées par les Ingénieurs du service vicinal

Après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le budget de l'exercice 1948 des chemins ruraux reconnus :

Recettes totales	507.960
Dépenses totales	507.960

Réclamations présentées par M^r Marchais g. B^e conseiller municipal

M^r Marchais g. B^e, conseiller Municipal, expose que depuis près de 30 ans, la rue Louis Mourandière, anciennement rue du Goulet n'est pas entretenue par la Commune,

que les quelques travaux de réfection ont été exécutés par la Maison Marchais et à ses frais,

que vers 1938-39, un dépôt de pierres cassées, destiné à la réfection de cette rue, avait été fait derrière l'église de Rezé,

que ce dépôt n'existe plus, les pierres ayant été utilisées pour la mise en état de la place Daviris et les abords.

Il demande que la Commission des Travaux Publics descende sur les lieux pour juger de l'état de cette voie qui est très fréquentée, par suite du voisinage d'une école, et pour se rendre compte des travaux éventuels à faire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Accepte la proposition du conseiller Marchais, et dit que la Commission des Travaux publics fera une descente sur les lieux.

Il est également décidé que le même jour, la Commission des Travaux fera une visite du ruisseau qui passe sous la maison de la Directrice de l'école des filles de Rezé-bourg, car il y a lieu de réservé l'avenir, et de veiller à l'écoulement des eaux du nouvel égout, et, au besoin, intervenir auprès des Ponts et Chaussées, pour demander l'établissement d'un passage d'eau sous le remblai de la voie qui doit relier Nantes à Paimbreuf.

Dolances présentées par M^r Dourdigne conseiller municipal au nom du M.R.L



1^o Service ouvrier des vedettes

M^r Dourdouigne demande le rétablissement du carnet de tickets au tarif d'abonnement :

Chaque abonné présentant un ticket avec sa carte, économisant ainsi des tickets les jours où il ne voyage pas.

L'étude de cette question est renvoyée à la commission des bateaux.

2^o Panneaux de signalisation à la hauteur de l'école Sainte-Bernadette à Trentemoult.

M^r Dourdouigne expose que les enfants de l'école St^e Bernadette, route des Couëts à Trentemoult, sont dépourvus de protection, par le manque de panneaux de signalisation "école".

Le Maire fait connaître que cette question avait déjà été soulevée sous la Municipalité précédente, mais que pour le moment, il n'est pas possible à l'administration municipale de commander de nouveaux panneaux de signalisation, du fait que les bons-matières "tôle mince" ne sont pas débloquées par le Ministère en question.

Toutefois l'Administration suivra la question, et dès qu'il lui sera possible d'obtenir des bons monnaie-matière "tôle mince", elle fera une commande supplémentaire de panneaux de signalisation.

Il en est de même en ce qui concerne la pose d'un panneau de signalisation à la hauteur de l'école privée de filles n°50 de la rue Sud-Carnot à Pont-Rousseau.

3^o Extension du service d'eau aux habitants de la Chaussee

M^r Dourdouigne dit que les habitants de la Chaussee désirent que le service d'eau potable soit prolongé jusqu'à cette agglomération importante.

Le Maire répond que cette question relève du Syndicat intercommunal des eaux, et que seuls les événements de guerre en ont empêché la réalisation, mais qu'en tant que président il veillera tout particulièrement aux intérêts de la Ville de Rezé.

4^o Vœu tendant au rétablissement du carnet de tickets de tram au delà de l'octroi de Pont-Rousseau

M^r Dourdouigne signale également que les habitants de la commune ne comprennent pas pourquoi les carnets de tickets de tram ne sont plus valables après l'octroi de Pont-Rousseau.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une compagnie départementale autonome, mais qu'il présentera une réclamation à la direction des Tramways de Nantes.



Suggestions présentées par M^r Vignais Jean, adjoint

1^o Dénomination de rue devant porter le nom de Charles Rivière, ancien Maire de Rezé.

M^r Vignais demande que le nom de Charles Rivière qui fut Maire de la Ville de Rezé-les-Nantes de 1929 à 1935, soit donné à la route de la Rochelle, depuis les Trois Moulins, au lieu-dit la Carrée; car c'est là qu'habitait feu Rivière.

Charles Rivière fut un homme qui fit honneur à la République et à la Ville de Rezé. Il sut, par sa droiture et sa haute conscience morale, administrer sagement la Commune. Il mérite donc la reconnaissance de ses concitoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fait siennes les propositions de M^r Vignais, adjoint, et décide que le tronçon de la route nationale 137, de la Rochelle, comprise entre les Trois Moulins et le lieu-dit "La Carrée", portera le nom de "Charles Rivière, maire de la Ville de Rezé-les-Nantes de 1929 à 1935".

2^o M^r Vignais se faisant l'interprète d'ouvriers qui travaillent le samedi dans la matinée et qui ne sont libres que l'après-midi, demande à ce que, à la Mairie, fonctionne une permanence les samedis après-midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'accepte pas la proposition, tout en se réservant le droit de revenir sur la question si le besoin s'en faisait sentir.

3^o Enfin M^r Vignais propose que M^r Pierre Grutier, résidant rue François Marchais, soit chargé de fendre les culées de bois du Parc, et qui en compensation du travail exécuté, la moitié du bois lui soit allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

Suggestion présentées par M^r Albert Boutin, adjoint au nom du groupe socialiste

1^o Au nom du groupe socialiste, M^r Albert Boutin, adjoint demande qu'une réduction du prix du passage d'eau de Trentemoult soit accordée pour les apprentis de 1^{re} 2^{me} et 3^{me} année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que lesdits apprentis bénéficieront du tarif écolier "demi-abonnement".

2^o M^r Albert Boutin demande également que le caniveau existant quai Marcel Boissard, et qui forme un fossé, soit remplacé par un tuyau de ciment souterrain.



Le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition et charge le Maire de faire le nécessaire auprès de l'Ingénieur des Ponts et Chausées.

Proposition de M^r Bénézet Georges, représentant du R.P.F. et demandé à obtenir une copie de chaque procès-verbal du Conseil Municipal

M^r Bénézet demande s'il ne serait pas possible, après lecture du procès-verbal, à chaque séance du Conseil Municipal, de remettre à chaque Groupe représenté au Conseil, une copie du procès-verbal accepté et signé;

Il précise que cette façon de faire permettrait à chaque conseiller de suivre plus nettement et plus attentivement les nombreuses affaires traitées et d'y revenir le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M^r Bénézet et charge le Maire de faire copier, à chaque chef de groupe des Partis politiques représentés au Conseil Municipal, une copie de chaque procès-verbal de séance du Conseil Municipal

Emprunt de 1.000.000 de francs au Crédit Foncier de France pour travaux d'assainissement - L^eme prêt sur emprunt total de 14.000.000 de francs devant financer la 1^{re} tranche des travaux

L'Administration informe le Conseil que sur l'emprunt total de 14.000.000 de francs, autorisé pour financer la première tranche des travaux de tout à l'égoût, le Crédit Foncier nous a déjà accordé 9.000.000 de francs.

Le Crédit Foncier de France, compte tenu de ses disponibilités financières actuelles, est disposé à nous accorder un nouveau prêt de 1.000.000 de francs

Le Conseil, après en avoir délibéré, et considérant que sa Trésorerie a un besoin urgent de fonds pour le financement des travaux de tout à l'égoût

Autorise le Maire à contracter un emprunt de 1.000.000 de francs auprès du Crédit Foncier de France, au taux d'intérêt de 5.25% pour les travaux d'assainissement, emprunt amortissable dans le délai de 30 ans, au moyen de 30 annuités de 66.562 francs

La Commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 ans qui suivront le retrait des fonds des Crises du Crédit Foncier. Tout remboursement anticipé à quelque époque qu'il soit effectué comportera le paiement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêt du capital libéré avant terme



Néanmoins la Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements à toute époque, et sans indemnité, mais uniquement avec les subventions qu'elle pourrait obtenir de l'Etat ou du Département, ou à l'aide d'économies réalisées sur les travaux à exécuter.

La Commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui, dans l'avenir, pourraient frapper le présent emprunt. Pour garantir l'annuité, le Conseil Municipal voté une imposition extraordinaire de 46 centimes pendant 30 ans.

Terrain de sports provisoire sis rue du Lieutenant de Monti, appartenant au comte d'Orfeuille et loué par M^r Terrien

Le Maire expose que le 6 Mai 1946, le Conseil Municipal, devant le refus absolu de Monsieur Terrien d'abandonner son droit de locataire au profit de la Ville, avait déjà demandé la déclaration d'utilité publique. Entre temps, M^r Terrien, marchand de bestiaux à Pont-Rousseau a intenté une action en dommages et intérêts, et la remise à sa disposition du terrain de sports provisoires de la rue du Lieutenant de Monti.

De plus, le Maire rappelle au Conseil Municipal que le terrains en question se trouve compris dans le périmètre destiné à l'édification du centre administratif, et que la réalisation du plan d'urbanisme nécessitera pour la Commune, l'acquisition de l'ensemble de la propriété du Château de Rezé, et qui comprend justement le terrains Terrien.

Dans ces conditions, et sans qu'il soit besoin d'attendre la réalisation de l'ensemble du projet, il convient dès à présent, et en raison de l'urgence, d'engager la procédure d'expropriation du terrains destiné à être affecté au terrain de sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que les négociations amiables engagées avec M^r Terrien Jean-Baptiste, locataire, pour la cession de ses droits sur un terrains de 2 ha, 1a, 21ca, appartenant à M^r d'Orfeuille, et sis rue du Lieutenant de Monti, ont échoué ;

Que ce terrains est inclus dans le périmètre du centre administratif compris dans le plan d'urbanisme de la Ville, et destiné à devenir domaine public en application duit plan ;

Que la Ville ne possède aucun terrain de sports, et que le terrains Terrien en question est le seul qui corresponde aux conditions normales d'utilisation ;

Demande la déclaration d'utilité publique de l'acquisition



du terrain en question, et si cette déclaration est obtenue, charge le Maire de poursuivre la procédure d'expropriation.

Par ailleurs, le Conseil s'engage à couvrir par emprunts les dépenses occasionnées par l'acquisition et l'aménagement du terrain des sports, et à inscrire au budget les centimes nécessaires à la couverture de l'emprunt contracté.

Achat de 25 lits-couchettes pour les enfants de l'école maternelle

Le Maire expose qu'en 1947, une partie des écoles maternelles a été dotée de lits de repos d'enfants (pliants).

Ces lits permettent aux petits enfants des classes maternelles de faire de nombreuses siestes à l'ombre ou au soleil suivant la saison.

Aussi est-il utile et nécessaire de doter d'autres classes de ce matériel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Vu l'offre faite par M^r Marquier, voilier au Croisic,

Autorise l'administration municipale à acheter 25 nouveaux lits d'enfants, en toile, aux prix de 600 frs, soit une dépense totale de 15.000 frs. A cette dépense viendront s'ajouter les frais de transports.

La dépense totale sera payée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 1948.

Déplacement de deux poteaux de la Cie des tramways pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales, rue Sadi Carnot à Pont-Rousseau.

Par suite de l'encombrement du sous-sol du trottoir Est de la rue Sadi-Carnot à Pont-Rousseau, le seul emplacement possible pour le collecteur d'eaux pluviales de cette voie, oblige à passer sous deux supports de la Cie des Tramways.

A l'issue d'une visite sur place effectuée par M^r Traud ingénieur-conseil, et les représentants de la Cie des Tramways, il a été envisagé de déplacer les deux poteaux appartenant aux tramways.

La Cie des tramways a établi un devis dont le montant total s'élève à 28.158 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vu l'impossibilité d'éviter les travaux en question,

Autorise le Maire à faire faire par la Cie des Tramways

500



le déplacement des poteaux, face aux n° 63 et 65 de la rue Sadi-Carnot.
Toutefois, elle se réalise à la façon de voir de M. Proust
ingénieur-conseil, qui proteste quant aux 15% de frais généraux prévus
dans le devis de la Cie des Tramways, étant donné que les prix établis
par cette Cie sont des prix de règlement.

Les dépenses occasionnées par les dits travaux seront prises
en charge par les crédits prévus pour la construction du tout à l'égal.

Bourses communales d'études.

Le Conseil,

Vu les crédits ouverts au budget primitif de 1947,

Sur la proposition de la Commission de l'Instruction
publique,

Accorde une bourse communale de francs 500 (première partie,
année scolaire 1947-48) aux familles suivantes dont les élèves fréquentent
un établissement d'instruction public, et ont eu une moyenne générale
durant le 1^{er} trimestre d'année scolaire 1947-48, égale à 12/20 et au-
dessus.

En conséquence, les familles suivantes toucheront chacune
500 francs.

Nom, prénom et adresse du représentant légal	Nom de l'élève	Établissement	Somme
Artaud Pierre, 14 Chaussee	Jeanne	École Vial	500
Chêneau Auguste, rue G. Boutin	Chantal	École primaire supérieure	500
Cabelduc François, Trentemoult	Yvonne	d°	500
M. Gorillere, Trentemoult	fils	d°	500
Lamouras Georges, 26 du Chêne Creux	Bernard	École Leloup-Bonhier	500
Le Penru Léopold, 85 rue J. Jaures	Léopold	d°	500
Landrieau, rue de la Grand' Horie	Beurier Georges	École primaire supérieure	500
Roy, Maupertuis	Liliane	d°	500
Ripoche Gabriel, 14 Traversière	Marie-Thérèse	d°	500
Thomazeau Maximin rue J. Harchisse	Michel	École Livet	500
Morandieu Maurice, rue A. Briand	Jeanne	École Vial	500
Auberon Charles, Trentemoult	Jacques et Yves	Livet	1.000
Audubon, rue Henri Barbusse	Jacqueline et Annick	École primaire supérieure	1.000
Boutin Arthur, 45 rue V. Hugo	Huguette	École Normale	500
Boutin Albert, Trentemoult	Albert	École primaire supérieure	500

Bouhier Pierre, la Haute-Hé	Ginette	École primaire supérieure	500
Ve Cesbron, 53 rue V. Hugo	jeannine	Lycée de jeunes filles	500
Durand Emile, rue Camille Jouris	jacques	École supérieure	500
Frenchet Joseph, rue V. Hugo 4	timonie	d°	500
Ve Gourmelen, 97 rue Chênes	Vignau Odette	d°	500
Guarreau Georges, rue H. Goncourt	André	École Leloup Bouhier	500
Gérard Auguste, rue F. Marchais	Robert	École Livet	500
Gilbert Henri, 88 rue J. B. Viger	jean	École Leloup. Bouhier	500
Jaunais Georges, la Chaussee	Georges	Lycée de garçons	500
Olive Gaston, trentemoult		École normale	500
Pennanéach jean, trentemoult	jeannine	École primaire supérieure	500
Prevot Henri, la Basse-Hé	Gisèle	École Vial	500
Visonneau François, le Genévois	François	école Leloup Bouhier	500
Montfort Henri, rue F. Lemaire	Nicole	Collège Moderne	500
Desbois Marius, rue J. Marchais	Christiane	École Vial	500

Sursis d'incorporation -

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation présentée par le jeune jacques Aubernon, né le 9 juillet 1929 à Rezé, vu que ce dernier poursuit ses études à l'école Nationale Professionnelle Livet à Nantes.

La suite de la discussion de l'ordre du jour aura lieu lors d'une prochaine réunion du Conseil, et la séance est levée le 26 à 1 h 15 du matin.

Ont signé les membres présents

Int signé les membres présents

M. Barby M. Drouin C. Ollier M. Clark P. Desay
M. Neau J. Laroche M. Gauthier M. Maubain M. Pierreux M. Dominguin
Papier M. Guérard M. Bégin J. Fortier M. Collet
L. Bourassa M. Gauthier M. Montéz
J. L. Léveillé M. L'Heureux M. Zouït